

Les perturbateurs endocriniens enfin listés sur un référentiel commun

Dossier de la rédaction de H2o
July 2020

Depuis le 2 juin 2020, le site edlists.org répertorie la liste des substances reconnues comme étant des perturbateurs endocriniens dans la réglementation européenne sur les produits chimiques. Ce site est le résultat d'une coopération entre plusieurs États-membres dont la France.

De nombreuses listes de perturbateurs endocriniens existent mais les méthodologies pour les élaborer sont très variables et l'information est morcelée, ce qui constitue un frein à la transparence pour les consommateurs. Le site internet edlists.org doit aussi permettre d'améliorer la coopération entre les agences nationales et européennes (ECHA, EFSA) afin de sortir rapidement du marché les substances les plus nocives, d'accompagner l'industrie dans la lutte contre les substances préoccupantes et d'améliorer l'information des citoyens sur les perturbateurs endocriniens. Le site Internet contient 3 listes de perturbateurs endocriniens : 1. les substances reconnues comme perturbateurs endocriniens dans l'Union européenne ; 2. les substances en cours d'évaluation pour leurs propriétés de perturbation endocrinienne suspectées dans le cadre d'une législation européenne ; 3. les substances considérées comme perturbateurs endocriniens dans l'un des États membres participants. Les évaluations réalisées par l'agence française ANSES dans le cadre de la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2) viendront enrichir ces listes avec l'évaluation de 6 substances en 2020 puis 9 substances par an à partir de 2021. L'implication du ministère de la Transition écologique et solidaire a d'ores et déjà permis d'obtenir, au niveau européen, l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et les tickets de caisse.

Environnement France